



**GRAND
QUERCY**
PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL ET RURAL

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL GRAND QUERCY

Situé sur la moitié sud du département du Lot, le PETR Grand Quercy regroupe 7 EPCI, soit 148 communes, principalement rurales et 90 092 habitants.

Il porte le Contrat Territorial Occitanie et de Ruralité et met en œuvre les stratégies et plans d'actions du LEADER, du Contrat Local de Santé, de la Charte Forestière et des Politiques Culturelles et de Transition Ecologique.

Contact :

PETR GRAND QUERCY
125 rue des Thermes
46000 CAHORS

Tel. 05 65 30 64 29

contact@grandquercy.fr

CAHIER D'ACTEUR

PETR Grand Quercy

ENJEUX

Pour des territoires ruraux éloignés des métropoles, caractérisés par la polyculture-élevage, une attractivité touristique importante, un cadre paysager et environnemental préservé et de qualité, l'objectif est de soutenir une agriculture durable et un développement équilibré de ces territoires ruraux conciliant différentes activités et usages.

Des enjeux identifiés autour :

- Du maintien d'un cadre paysager de qualité, préservé et valorisé
- De la lutte contre la déprise agricole en soutenant l'économie agricole à travers l'installation et les marchés de proximité
- D'une meilleure valorisation du potentiel forestier
- De l'engagement dans la transition écologique et énergétique
- Du renforcement des complémentarités ville/campagne,
- Du maintien des services à la population et de proximité en milieu rural.

Afin de répondre à ces enjeux, au-delà des mesures agricoles spécifiques qui constituent le socle de la PAC, différentes thématiques sont à développer et à soutenir pour le secteur agricole et le développement des territoires ruraux.

Equilibrer les 2 piliers de la PAC, pour favoriser les initiatives territoriales et les coopérations entre acteurs :

- Renforcer les aides à une agriculture durable et respectueuse de l'environnement
- Soutenir la multifonctionnalité
- Pérenniser les espaces forestiers et leurs services
- Soutenir la vitalité du monde rural et ses services
- Soutenir les actions coopératives territoriales portés par des acteurs s'inscrivant dans la transition écologique

En complément,

Soutenir la stratégie nationale agricole et alimentaire

Soutenir les dynamiques portées par les collectivités locales

POUR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES 2 PILIERS DE LA PAC

Aider une agriculture durable

- Renforcer les éco-conditionnalités dans toutes les aides directes : conditionner les aides à des pratiques respectueuses de l'environnement (absence ou limitation des produits phytosanitaires)
- Augmenter le budget des ICHN
- Augmenter le budget des MAE
- Développer les modèles extensifs adaptés aux conditions locales et les modèles «herbe »
- Pour favoriser l'emploi, proratiser les aides directes au nombre d'actifs des exploitations
- Contribuer à l'autosuffisance protéique de l'Europe (pois, soja, fourrages protéiques) par un appui à ces filières
- Attribuer une aide bonifiée pour les exploitations des territoires de Parcs naturels régionaux qui inscrivent leurs pratiques dans les orientations des Chartes de Parc.

Soutenir les dynamiques multifonctionnelles par des aides ciblées pour :

- L'agritourisme (dont l'oénotourisme)
- La production d'énergies renouvelables : dont agrivoltaïsme à taille humaine, petites unités de méthanisation
- Le sylvopastoralisme : renforcer le lien agriculture et forêt pour une gestion durable des espaces forestiers, le maintien des paysages et la lutte contre l'embroussalement
- Renforcer les appuis à l'agroforesterie et au développement de la forêt durable, notamment par la rémunération du stockage du carbone.

Promouvoir une alimentation saine et durable

- Soutenir les produits de qualité
- Favoriser les pratiques agro-écologiques
- Favoriser les méthodes de commercialisation en circuit court et de proximité.

Contribuer à la préservation de la biodiversité et des paysages agricoles

- Préserver les haies pour la continuité écologique du territoire et pour la lutte contre l'érosion des paysages agricoles :
 - Maintenir le soutien à leur implantation
 - Soutenir les investissements et formations pour la valorisation des services écosystémiques et économiques des haies existantes
 - Limiter au maximum le défrichement de haies agricoles
- Soutenir l'apiculture :
- Aider à l'éradication du frelon asiatique
- Protéger les abeilles et aider l'apiculture.

Gérer durablement nos espaces forestiers

- Encourager les pratiques sylvicoles adaptées :
 - La sylviculture irrégulière et la conversion de taillis en futaie notamment pour les peuplements des Causses
 - Le reboisement d'espaces forestiers dégradés par régénération naturelle ou plantation de plus de trois essences différentes
- Soutenir le regroupement des propriétaires forestiers pour permettre l'augmentation de chantiers d'exploitation viables, exemplaires et durables
 - Par la subvention des Plans de Développement de Massifs
 - Par la remise en place de dispositifs d'aides tel que le programme de rénovation et de réhabilitation des taillis de Chêne Pubescent.
 - Structurer le foncier forestier
- Soutenir les entreprises de travaux forestier dans leurs investissements et leurs formations.

Revaloriser l'utilisation du bois local en circuit de proximité

- Renforcer l'accompagnement à l'investissement et à la modernisation des scieries de petites tailles

- Soutenir l'implantation d'éléments structurants de la filière forêt-bois pour le stockage et le tri des lots de bois récoltés et sciés
- Soutenir et développer la filière feuillue
- Favoriser l'utilisation du bois local par :
 - La mise en place d'une chaîne de valeur autour du bois scié, via la construction bois
 - Une aide à l'investissement, formation pour valoriser les connexes de scieries et du bois déchiqueté, au travers de la filière bois énergie
 - Encourager la transmission de savoir-faire, l'innovation, la modernisation des entreprises.

Soutenir la vitalité du monde rural

- Soutenir les initiatives collectives territoriales (GIEE, SCIC et l'ESS)
- Augmentation du budget du programme Leader
- Soutenir les services essentiels et structurants pour l'économie et la population rurales dans les domaines : culture, sport-loisirs, services, enfance-jeunesse, santé (télé médecine...), transport, services aux personnes âgées, revitalisation des centres bourgs (commerces de proximité, logement...), accès au numérique,
- Aider les projets touristiques en lien avec la valorisation et la préservation du patrimoine, et s'inscrivant dans une démarche qualité et respectueuse de l'environnement.

Développer des actions de prévention et de promotion de la santé à destination du monde agricole

- Promouvoir la santé et le bien-être au travail. Soutenir des actions en matière de prévention sur les risques professionnels, physiques ou psychiques :
 - Prévention des conduites suicidaires
 - Sécurité au travail dans le milieu forestier : équipement, formation

- Promotion de la santé environnementale et prévention des risques sanitaires extérieurs :
 - Aide à la mise en place de dispositifs de lutte contre les plantes invasives, allergènes, comme l'ambrosie
 - Soutenir des actions de prévention, sensibilisation, information auprès des agriculteurs.

SOUTENIR LA STRATEGIE NATIONALE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Préserver les terres agricoles

- Favoriser l'accès au foncier agricole et faciliter l'installation d'exploitations et de nouveaux agriculteurs hors cadre :
 - Aider à l'acquisition foncière individuelle et collective, ainsi que pour les collectivités afin qu'elles puissent favoriser l'installation (ex. fermes relais)
 - Soutenir des démarches innovantes et collaboratives, des partenariats publics/privés permettant l'installation de nouveaux actifs agricoles.

Promouvoir une alimentation saine et durable

- Mise en place de PAT (Plan Alimentaire de Territoire)
- Soutenir des actions d'éducation au goût et de valorisation du patrimoine alimentaire/promotion des produits locaux
- Investir dans l'expérimentation de méthodes d'accompagnement à la réduction des pesticides, à la préservation de la biodiversité
- Conditionner les achats alimentaires publics aux produits de qualité dans des circuits courts.

APPUYER LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LEURS COMPETENCES

- Protéger les activités agricoles par les PLUi
- Soutenir les dynamiques d'économie circulaire (transformant les déchets des uns en ressources des autres, dans une dynamique en cascade générant de la valeur ajoutée dans le territoire, en faisant émerger des clusters économiques valorisant les ressources locales).